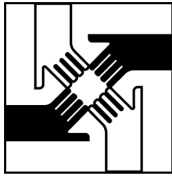


CRDÎM



Conseil régional
de développement
de l'île de Montréal

1550, rue Metcalfe, bureau 810
Montréal (Québec) H3A 1X6
Téléphone: (514) 842-2400
Télécopieur: (514) 842-4599
Courriel: conseil@crdim.org

**RAPPORT D'ANALYSE
DE LA PROBLÉMATIQUE ENTOURANT
LES SERVICES DE GARDE EN MILIEU SCOLAIRE
POUR LES 5 À 12 ANS
LORS DES PÉRIODES DE FERMETURE SCOLAIRE**

FÉVRIER 2003

Recherche et rédaction : Jocelyne Bergeron, Consultante en éducation

Comité directeur :

Mme Nicole Ranger, Présidente du comité sur les services de garde

Mme Marie Leahey, Présidente du comité Femmes et développement régional

Mme Hélène Bohémier, Coordinatrice, Femmes et développement régional

M. André Chabot, Directeur, Développement économique et savoirs

JUIN 2002

Table des matières

1. Introduction	1
2. Contexte du projet.....	2
3. Méthodologie	3
4. Portrait statistique de l'offre de services dans les commissions scolaires.	5
4.1 Élèves inscrits aux services de garde en milieu scolaire, réguliers et sporadiques (5-12 ans)	5
4.2 Services de garde en milieu scolaire ouverts pendant la semaine de relâche et l'été en 2001-2002.	6
4.3 Inscriptions durant la semaine de relâche 2002.	6
4.4 Inscriptions durant l'été 2001.	7
4.5 Services de garde ouverts pendant les journées pédagogiques de la fin août (calendrier scolaire 2000-2001).....	8
4.6 Services de garde ouverts pendant les journées pédagogiques de la fin juin (calendrier scolaire 2000-2001).....	8
4.7 Services de garde ouverts pendant les journées pédagogiques de fin juin et de fin août (calendrier scolaire 2000-2001)	9
4.8 Ententes arrondissements / commissions scolaires	9
5. Aperçu de l'offre de services à la ville de Montréal.....	10
5.1 Portrait statistique de la capacité d'accueil des clubs de vacance de la ville de Montréal avant la fusion.	10
5.2 Études de cas dans des arrondissements témoins de la ville de Montréal. ...	11
6. Points de vue des divers détenteurs d'intérêts sur les dimensions de la problématique	13
7. Rôles et responsabilités des diverses instances gouvernementales	17
8. Hypothèses de solution.....	19
9. Constats et recommandations.....	21
Annexe 1	24
Cadre de référence du projet- CRDÎM.....	24
Annexe 2	26
Bibliographie	26
Annexe 3	29
Liste des personnes interviewées	29

1. Introduction

La conciliation famille/ travail/ études s'avère une préoccupation grandissante du comité Femmes et développement du Conseil régional de développement de l'île de Montréal (CRDÎM). Ce comité en a fait une des priorités de son plan d'action en 2002-2003. Par ailleurs, dans le cadre de cette problématique, la question de la garde des enfants âgés de 5 à 12 ans lors des périodes de fermeture scolaire a été soulevée par divers partenaires tant au comité des services de garde à l'enfance qu'au comité Femmes et développement régional. Ces partenaires ont demandé que leur soit préparé un portrait de la situation prévalant sur l'île de Montréal relativement à cette question.

C'est pour répondre à cette demande que le CRDÎM a réalisé une étude dont le but est de cerner la problématique particulière reliée aux services de garde des jeunes de 5-12 ans lors de périodes ciblées, soit : la semaine de relâche l'hiver, la période entre la fin des camps de jour et la rentrée scolaire l'été et la période des fêtes et ce, pour le territoire de l'île de Montréal.

Les objectifs de cette étude se formulent ainsi :

-Faire le portrait de l'offre de services existante ainsi que des demandes des parents sur le territoire de la ville de Montréal pour les périodes ciblées.

-Identifier quels sont les moyens utilisés par les parents pour satisfaire leurs besoins en l'absence de tels services.

-Identifier et présenter une analyse des ententes intervenues entre des villes et des commissions scolaires, afin d'offrir ces services en particulier sur l'île de Montréal et dans la région métropolitaine.

-Identifier, pour l'île de Montréal, des éléments de solution aux difficultés rencontrées au sujet des ententes Ville / commissions scolaires.

On trouvera à l'annexe 1 le cadre de référence de l'étude préparé par le CRDÎM en avril 2002.

L'étude¹ présentée dans ce rapport dresse le portrait statistique de l'offre de services de la garde en milieu scolaire à l'intérieur du calendrier scolaire et pour les périodes ciblées dans cette étude. En l'absence de statistiques complètes à l'égard de la nouvelle ville de Montréal, elle présente le portrait statistique de l'offre des clubs de vacances de la Ville avant la fusion et une étude de cas au sujet d'arrondissements témoins dans le cadre de la nouvelle ville de Montréal.

Ces données statistiques ont permis d'évaluer l'ampleur du problème en considérant comme point de référence le nombre d'utilisateurs des services de garde en milieu scolaire au cours de l'année 2001-2002 et en faisant l'hypothèse que bon nombre d'entre eux sont à la recherche d'une solution en ce qui a trait à la garde des 5-12 ans au cours des périodes hors du calendrier scolaire, ciblées dans cette étude. Les statistiques reliées aux clubs de vacances de la Ville de Montréal avant la fusion dressent également un portrait statistique détaillé de l'offre de services municipale et de ses utilisateurs avant la fusion, ce qui a permis de dégager la tendance du déplacement

¹ Dans cette étude, afin de faciliter la lecture du texte, le masculin est utilisé comme genre neutre pour désigner aussi bien les femmes que les hommes.

de la clientèle des services de garde en milieu scolaire vers les services de clubs de vacances avec accueil prolongé lors des périodes hors du calendrier scolaire. L'étude de cas de six arrondissements témoins de la nouvelle Ville a confirmé cette tendance entre l'alternance services de garde en milieu scolaire et clubs de vacances ou camps de jour lors des périodes hors du calendrier scolaire.

L'étude présente également les points de vue des divers détenteurs d'intérêts dans ce dossier et les rôles et responsabilités des diverses instances impliquées afin de clarifier les différents aspects de la problématique en cause.

Finalement, elle offre des constats et des recommandations quant aux pistes de solution à mettre en place pour apporter une amélioration à la conciliation famille/ travail/ études en ce qui a trait au volet de la garde des 5-12 ans lors des périodes hors du calendrier scolaire.

Cette étude a été réalisée grâce à la collaboration du milieu scolaire, du milieu municipal et des ministères et associations impliqués. Une quarantaine de personnes ont été interviewées et elles ont accepté de fournir données, documentation et opinions éclairées dans un esprit de collaboration remarquable. Nous les remercions vivement et nous espérons que leur contribution servira à promouvoir la mise en place de pistes de solution.

2. Contexte du projet

La problématique des services de garde des 5-12 ans lors des périodes de fermeture scolaire se situe dans le contexte élargi de la politique familiale du Québec, volet conciliation famille/ travail/ études. Il est opportun de rappeler comme le fait le cadre de référence de ce projet préparé par le CRDÎM et que l'on retrouve à l'annexe 1, les grands objectifs de la politique familiale du Québec et le soutien déjà apporté aux familles québécoises dans ce domaine.

La politique familiale du Québec a pour but de favoriser le développement harmonieux des enfants et l'égalité des chances, de permettre aux parents de concilier famille/ travail/ études et d'assurer l'équité en accordant plus d'aide aux familles à faible revenu en même temps qu'un soutien à l'ensemble des familles.

Voici le soutien financier attribué à la garde des enfants par le Québec en 2001.

-Crédits pour frais de garde- 211 millions\$

-Subventions aux commissions pour la garde en milieu scolaire- 105 millions\$

-Subvention aux services de garde – 955 millions\$

À noter : Dans sa totalité, le soutien financier aux familles québécoises en 2001 est de 1917\$ par enfant, en moyenne, de la naissance à 17 ans
Source : <http://www.mfe.gouv.qc.ca>

Nous tenterons maintenant, sommairement, de situer le modèle québécois de politique familiale par rapport à celui des autres pays industrialisés.

En 2002, le Conseil de la Famille et de l'Enfance a présenté un avis à la ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance intitulé : « Démographie et familles : Avoir des enfants, un choix à soutenir »². Cet avis fait état des divers modèles de politiques familiales dans les pays industrialisés. La chercheuse Marianne Kempeneers qualifie la position du modèle québécois en ces termes : « Sur le continuum qui va d'un pôle interventionniste à un pôle non-interventionniste ou privativiste, on peut dire que le Québec se situe aujourd'hui entre ces deux pôles, mais plus près du pôle interventionniste que, par exemple, les autres provinces canadiennes ».³ Par ailleurs, d'après la typologie développée par la chercheuse Anne-Hélène Gauthier⁴, les provinces canadiennes, mis à part le Québec, se classent dans la même catégorie que le modèle britannique, australien, américain et néo-zélandais où l'État n'apporte qu'une aide minimale aux familles. L'étude rapporte également que depuis la réforme de 1997, la politique familiale du Québec tendrait, semble-t-il, à se distancier du modèle français et à se rapprocher du modèle suédois en raison de l'appui marqué qui est donné à l'objectif de conciliation famille/ travail/ études. Mme Kempeneers conclut : « Entre ces politiques interventionnistes et celles qui n'agissent que pas ou peu, le Québec s'est fabriqué un modèle qui répond à son histoire, son économie, ses valeurs et sa culture particulières. »⁵

Cette brève mise en contexte permet de visionner le chemin parcouru par le Québec dans le domaine de la politique familiale et met en lumière les zones qui demeurent problématiques comme la garde des 5-12 ans hors des périodes du calendrier scolaire où l'aide gouvernementale se situe davantage sous forme de crédits d'impôts et de soutien aux milieux défavorisés (accès gratuit aux clubs de vacances ou tarification réduite) que sous forme de subventions comme la garde en milieu scolaire avec contribution parentale réduite à 5\$ par jour.

3. Méthodologie

L'analyse de la problématique et l'identification de pistes de solution s'est réalisée en quatre étapes. Voici, en bref, un aperçu des étapes et activités du projet.

La préparation du projet

-Dans un premier temps, un plan de collecte de données relié aux dimensions de la problématique a été établi (portrait actuel de l'offre de services, demandes des parents, solutions de rechange adoptées en l'absence de services, ententes intervenues avec les villes et éléments de solution aux difficultés rencontrées). Des instruments de collecte et des guides d'entrevues ont été élaborés pour diverses catégories de détenteurs d'intérêts.

² Conseil de la Famille et de l'Enfance, *Démographie et famille : Avoir des enfants, un choix à soutenir* [http:// www.cfe.gouv.qc.ca](http://www.cfe.gouv.qc.ca)

³ *ibid.*, p.35

⁴ *ibid.*, p.35

⁵ *ibid.*, p.37

-Dans un deuxième temps, une lettre de présentation du projet a été expédiée aux autorités scolaires, municipales et ministérielles en vue d'obtenir leur participation à l'étude et, par conséquent, à la collecte de données. Sur le territoire de l'île de Montréal, quatre commissions scolaires sur cinq ont participé au projet : les commissions scolaires de la Pointe-de-l'Île, Marguerite-Bourgeoys, English Montréal et Lester-B.-Pearson. La commission scolaire de Montréal a décliné l'invitation. Les instruments de collecte de données et les grilles d'entrevues semi-structurées ont été expédiées aux participants des diverses catégories ciblées : les responsables de services de garde dans les commissions scolaires, les présidents ou présidentes de comités centraux de parents, les directions d'école, les responsables des ententes avec la Ville, les représentants municipaux et ministériels. Les instruments ont été traduits en anglais pour les commissions scolaires anglophones.

-Enfin, une revue de documentation pertinente au projet a été effectuée. On trouvera la liste des documents consultés sous Bibliographie, à l'annexe 3.

La mise en œuvre du projet

-La mise en œuvre s'est faite en deux temps. Il y a d'abord eu une première série d'entrevues auprès des principales catégories de personnes identifiées.

-Un rapport d'étape a ensuite été présenté à la direction du projet. Une proposition a été faite quant à la poursuite de la collecte de données. Il a été décidé de compléter le portrait statistique de l'offre en milieu scolaire.

-Pour le milieu municipal, comme il n'existait pas de banque de données compilant les informations des 27 arrondissements et que la réalisation d'une telle tâche dépassait l'objet de la présente étude, il a été décidé de poursuivre l'analyse auprès d'un groupe d'arrondissements témoins de manière à analyser, particulièrement, les motifs qui conduisent à l'interruption de services quelques semaines avant la rentrée scolaire (pénurie de personnel, subvention, organisation du travail).

-Les données reliées aux arrondissements témoins sont présentées sous forme d'études de cas afin de mieux projeter l'ensemble de la situation de l'arrondissement. L'offre de services de deux organismes partenaires est aussi présentée dans un but de meilleure compréhension des dimensions de la problématique reliées à ce milieu.

-L'analyse et l'interprétation des données ont mené au dégagement de constats et de quelques pistes de solution qui ont été présentées à des intervenants clés en vue d'en valider la justesse, la pertinence et les chances de réussite. Ce dernier bilan synthèse des entrevues a permis de dégager des recommandations.

La gestion du projet

-Le projet s'est déroulé sous la responsabilité d'un comité directeur.

4. Portrait statistique de l'offre de services dans les commissions scolaires.

4.1 Élèves inscrits aux services de garde en milieu scolaire, réguliers⁶ et sporadiques⁷ (5-12 ans).

C.S.	ÉCOLES PRIMAIRES	SERVICES DE GARDE (5-12)	DÉCLARATION 30 SEPT.01	ÉLÈVES INSCRITS-RÉGULIERS ET SPORADIQUES	%
CSPI	39	39	19275	6378+570= 6948	36%
CSMB	63	58 ⁸	25633	8586+2314= 10900	43%
CSEM	43	30 ⁹	16563	3130+588= 3718	22%
CSLBP	44	43 ¹⁰	16997	4447+530= 4977	29%
CSDM	142	137	48237	19245+5355= 24600	51%
TOTAL	331	307	126705	41786+9357= 51143	40%

Source : Direction régionale du MÉQ, contrôle des effectifs scolaires.

Il est à noter que 26543 enfants ou 34% de la population des 5-12 ans est inscrite aux services de garde en milieu scolaire à l'intérieur des périodes du calendrier scolaire dans les 4 commissions scolaires considérées (Pointe-de-l'Île, Marguerite-Bourgeoys, English Montréal, Lester-B.-Pearson). Lorsqu'on ajoute la Commission scolaire de Montréal, 51143 enfants ou 40% de la population des 5-12 ans est inscrite aux services de garde en milieu scolaire. On peut supposer que lors des périodes hors du calendrier scolaire ciblées dans la présente étude, bon nombre de parents d'enfants utilisateurs du service en milieu scolaire (40% des 5-12 ans) sont à la recherche d'une solution pour la garde de leurs enfants de 5-12 ans.

⁶ Régulier : enfant inscrit au moins 2h30 par jour pour un minimum de trois jours par semaine.

⁷ Sporadique : enfant inscrit pour un temps moindre que le temps convenu considéré régulier.

⁸ Toutes les écoles sont desservies. Dans 5 cas, le service est offert par une autre école.

⁹ Dans certaines écoles le service est offert par les parents « Home and School Programs »

¹⁰ Dans une école, le service est offert en partenariat avec un centre communautaire.

4.2 Services de garde en milieu scolaire ouverts pendant la semaine de relâche et l'été en 2001-2002.

CS	SERVICES DE GARDE OUVERTS- SEMAINE DE RELÂCHE (2002)	SERVICES DE GARDE OUVERTS L'ÉTÉ (2001)	SERVICES DE GARDE OUVERTS PENDANT LES FÊTES (2001-2002)
CSPI	3/39	0	0
CSMB	13/58	5	0
CSEM	0/30	0	0
CSLBP	1/43	0	0
TOTAL	17/170	5	0

Source : Commissions scolaires.

Il est à noter que 10% des services de garde demeurent ouverts pendant la semaine de relâche. Les parents peuvent exprimer leurs besoins au Conseil d'établissement de leur école en ce qui a trait à cette période hors du calendrier scolaire. Les services sont offerts sur le mode de l'autofinancement et sont donc totalement aux frais des parents. En somme, la contribution parentale réduite de 5\$ ne s'applique pas à cette période.

4.3 Inscriptions durant la semaine de relâche 2002.

CS	INSCRIPTIONS À L'INTÉRIEUR DU CALENDRIER SCOLAIRE	INSCRIPTIONS- SEMAINE DE RELÂCHE	%
CSPI			
ADELARD DESROSIERS	302	70	23%
JULES VERNE	239	45	19%
RENÉ GUÉNETTE	224	70	31%
CSMB			
ÎLE DES SŒURS	317	120	38%
VICTOR –TERRIEN	213	30	14%
ST-GERMAIN-D'OUTREMONT	275	25	9%
ÉCOLE DE LA MOSAÏQUE	104	33	32%
CATHERINE-SOUMILLARD	161	30	19%

ÉCOLE GENTILLY	299	15	5%
ÉCOLE MURIELLE-DUMONT	429	52	12%
HALTE SCOLAIRE LAJOIE	262	70	27%
ÉMILE NELLIGAN	296	62	21%
HENRI-FOREST	183	30	16%
NOUVELLE QUERBES	221	40	18%
CSLPB			
SEIGNIORY SCHOOL	95	15	16%

Source : Commissions scolaires.

Il est à noter que, à part quelques exceptions, les inscriptions sont relativement peu nombreuses lors de cette période. Il est difficile d'interpréter ces données : s'agit-il d'une accessibilité restreinte à cause des coûts ou s'agit-il d'une absence de besoins pour ce genre de services à cette période de l'année.

4.4 Inscriptions durant l'été 2001.

CSMB	INSCRIPTIONS DURANT LE CALENDRIER SCOLAIRE	INSCRIPTIONS DURANT L'ÉTÉ	%
JARDIN DES SAINTS-ANGES	152	67	44%
MARGUERITE-BOURGEOYS	205	33	16%
MURIELLE DUMONT	397	214	54%
GENTILLY	260	106	41%
ÉMILE NELLIGAN	305	272	89%

Source : Direction régionale du MÉQ, contrôle des effectifs scolaires.

La garde estivale est financée par une enveloppe fermée. Une seule commission scolaire sur l'île bénéficie de cette mesure. Il s'agit de la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. Mis à part une école, les inscriptions sont sensiblement moindres que durant l'année scolaire.

4.5 Services de garde ouverts pendant les journées pédagogiques de la fin août (calendrier scolaire 2000-2001).

CS	NOMBRE D'ÉCOLES AVEC JOURNÉES PÉD. ET GARDE	GARDE LES 24-25-28 AOÛT	%	GARDE LE 28 SEULEMENT	%
CSPI	38	8	21%	12	32%
CSMB	58	15	26%	7	12%
CSEM	18	0	0%	0	0%
CSLBP	41	0	0%	0	0%

Source : Direction régionale du MÉQ, contrôle des effectifs scolaires.

Il est à noter que des écoles offrent des services de garde, fin août, lors des journées pédagogiques de la rentrée. Ces services sont financés par le MÉQ au même titre que les autres journées pédagogiques de l'année. Ces services ont l'avantage de combler, en partie, le vide en matière de services de garde entre la fin des clubs de vacances et des camps de jour et la rentrée scolaire.

4.6 Services de garde ouverts pendant les journées pédagogiques de la fin juin (calendrier scolaire 2000-2001).

CS	NOMBRE ÉCOLES DONT LES SERVICES DE GARDE SONT OUVERTS LORS DES JOURNÉES PÉD.	NOMBRE DE SERVICES DE GARDE OUVERTS LES 26-27-28 JUIN	%
CSPI	38	9	24%
CSMB	58	7	12%
CSEM	18	0	0%
CSLBP	41	0	0%

Source : Direction régionale du MÉQ, contrôle des effectifs scolaires.

Il est à noter que des écoles offrent des services de garde, fin juin, lors des journées pédagogiques après la fin des classes. Ces services sont financés par le MÉQ au même titre que les autres journées pédagogiques de l'année. Ces services ont l'avantage de combler le vide entre la fin des classes et le début des clubs de vacances et des camps de jour, s'il y a lieu. Certains clubs et camps de jour débutent le 25 juin alors que d'autres débutent au début de juillet.

4.7 Services de garde ouverts pendant les journées pédagogiques de fin juin et de fin août (calendrier scolaire 2000-2001).

CS	NOMBRE D'ÉCOLES AVEC JOURNÉES PÉD. ET GARDE	GARDE LES 24-25-28 AOÛT ET GARDE LES 26-27-28 JUIN	%
CSPI	38	2	5%
CSMB	58	2	3%
CSEM	18	0	0%
CSLBP	41	0	0%

Source : Direction régionale du MÉQ, contrôle des effectifs scolaires.

Quelques écoles offrent des services de garde, fin juin et fin août, lors des journées pédagogiques. La nécessité de nettoyer les locaux et de préparer l'année à venir est invoquée par les personnels de l'école pour expliquer la fermeture des services.

4.8 Ententes arrondissements / commissions scolaires¹¹.

CS	NOMBRE ÉCOLES PRIM. & SEC.	ÉCOLES UTILISÉES PAR LES ARRONDISSEMENTS L'ÉTÉ	%
CSPI	63	23	36%
CSMB	86	14	16%
CSEM	63	13	21%
CSLPB	60	8	13%

Source : Commissions scolaires.

Les commissions scolaires répondent à la demande des arrondissements en ce qui a trait à la location d'écoles durant l'été. Ces ententes se situent dans un ensemble plus large d'échanges de services entre les commissions scolaires et les arrondissements.

¹¹ Ce tableau fait état des ententes au niveau des commissions scolaires seulement. D'autres ententes peuvent être signées entre les écoles et les arrondissements et ne pas être incluses dans les données centralisées.

5. Aperçu de l'offre de services à la ville de Montréal

5.1 Portrait statistique de la capacité d'accueil des clubs de vacance de la ville de Montréal avant la fusion.

RÉGIONS	3-5 ANS	6-12 ANS	13-15 ANS	TOTAL
RÉGION 1 : AHUNTSIC- CARTIERVILLE	91	1710	140	1941
RÉGION 2 : VILLERAY- ST- MICHEL -PARC EXTENSION	170	1991	238	2399
RÉGION 3 : ROSEMONT -PETITE PATRIE	63	1372	152	1587
RÉGION 4 : MERCIER- HOCHELAGA- MAISONNEUVE	258	2007	69	2334
RÉGION 5 : PLATEAU MONT-ROYAL	262	1360	20	1642
RÉGION 6 : VILLE –MARIE	8	290	45	343
RÉGION 7 : CÔTE- DES- NEIGES- N. –D. -DE- GRÂCE	182	1900	212	2294
RÉGION 8 : SUD-OUEST	68	1155	70	1293
RÉGION 9 : RIVIÈRE- DES- PRAIRIES – POINTE- AUX TREMBLES	82	1666	85	1833
RÉGION 10 : COMPLEXE SPORTIF CLAUDE ROBILLARD	0	250	35	285
TOTAL	1184	13701	1066	15951

Source : ville de Montréal, Service des sports, des loisirs et du développement social, 26 octobre 2001.

Le programme des clubs de vacances de la ville de Montréal (9 arrondissements avant la fusion) compte 132 clubs qui ont accueilli 15951 jeunes, principalement entre 6 et 12 ans à l'été 2001. Les services sont offerts par des organismes en partenariat avec la ville de Montréal. Leurs programmes d'activités s'échelonnent sur une période de 8 ou 9 semaines et 80% des clubs offrent un service d'accueil prolongé, de 7h à 9h30 et de 15h30 à 18h. Les coûts varient de 25\$ à 75\$/ semaine par enfant auxquels s'ajoutent des frais de 6\$/ jour pour le service d'accueil prolongé. Les sorties s'ajoutent également à ces coûts. À l'été 2001, les services d'accueil prolongé ont accueilli 7732 jeunes et 20% d'entre eux avaient une liste d'attente.

5.2 Études de cas dans des arrondissements témoins de la ville de Montréal.

Il n'existe pas de statistiques compilées au sujet des nouveaux arrondissements de la ville de Montréal. La tâche de constituer une banque de données pour l'ensemble des 27 arrondissements de la nouvelle ville est à faire. Puisque cette tâche dépasse la portée du présent projet, il a été convenu de faire un portrait sommaire de quelques arrondissements témoins afin d'étudier particulièrement les raisons de l'interruption de services vers la mi-août, les mécanismes de fonctionnement de la neuvième semaine d'activités lorsque l'offre comporte une neuvième semaine et les solutions adoptées pour combler le vide entre la fin des clubs de vacances et camps de jour et la rentrée scolaire. Voici donc le portrait sommaire de six arrondissements issus de l'ancienne et de la nouvelle ville. Pour deux arrondissements, les organismes partenaires ont été contactés et un bref aperçu de leur mode de fonctionnement sera offert.

5.2.1 Ville- Marie

L'arrondissement Ville- Marie offre huit clubs de vacances en partenariat avec les organismes suivants : YMCA Centre-Ville, Montréal-Centre, Centre multiethnique St-Louis, Centre de loisirs St- Jacques, Association sportive et communautaire du Centre-Sud, Projet 80 Inc., Centre Jean-Claude Malépart, Centre récréatif Poupart, La Relance jeunes et familles Inc. L'ensemble des clubs de l'arrondissement possède une capacité d'accueil de 713 places entièrement occupées bien qu'aucune liste d'attente ne soit signalée.¹² Les clubs offrent une programmation de huit semaines débutant le 25 juin et se terminant le 16 août. L'accueil prolongé est offert de 7h à 9h et de 16h à 18h. En général, la tarification est de 25\$ /semaine pour le camp et de 25\$/ semaine pour la garde. Il y a ententes avec les services sociaux et les centres locaux d'emploi (CLE) pour les enfants de milieux défavorisés. Les moniteurs viennent majoritairement des universités et cégeps, quelques-uns viennent du secondaire. Il y a programmation de huit semaines d'activités et interruption des services à la mi-août à cause, principalement, des étudiants de niveau cégep dont la rentrée en 2002 est, pour la plupart, le 26 août, mais qui doivent aller chercher leur horaire la semaine du 19 août. Il devient alors très difficile de maintenir les clubs ouverts pour la neuvième semaine de l'été de manière à réduire l'écart entre la fin des activités et la rentrée scolaire. On signale aussi que les moniteurs désirent souvent prendre une semaine de vacances avant la rentrée. Il y a, semble-t-il difficulté de recrutement des moniteurs. Le salaire (7\$ à 9\$/ heure) n'est pas concurrentiel au regard de d'autres possibilités d'emploi qui peuvent aussi se poursuivre durant l'année au cours des fins de semaine. En général, il n'y a pas de services pendant la semaine de relâche à cause des difficultés de recrutement des moniteurs.

L'organisme Centre multiethnique St- Louis qui œuvre en partenariat avec l'arrondissement Ville- Marie offre une neuvième semaine d'activités à l'intérieur de son club de vacances. Sa programmation s'échelonne donc du 25 juin au 23 août. Il arrive à maintenir son club ouvert durant la neuvième semaine en faisant appel aux moniteurs de niveau universitaire dont la rentrée est plus tardive. Sa capacité d'accueil est cependant réduite lors de cette semaine et les frais sont plus élevés, car la subvention de la ville se distribue sur 8 semaines. L'organisme offre aussi des services lors de la semaine de relâche avec service d'accueil prolongé. Le coût est de 120\$ pour la semaine, tout inclus. Selon le directeur du camp, pour les familles immigrantes et les familles à faible revenu avec plus d'un enfant, les frais s'avèrent onéreux et réduisent

¹² Ici, il y a deux possibilités : il n'y a pas de liste d'attente ou bien une liste d'attente n'a pas été constituée.

l'accessibilité aux services. Il est suggéré que la ville offre l'accès gratuit à certaines installations comme La Ronde, par exemple, et offre des laissez-passer pour le transport en commun, ce qui réduirait le coût des sorties.

5.2.2 Le Plateau Mont-Royal

L'arrondissement accueille 975 enfants à l'intérieur de 7 clubs de vacances en partenariat avec des organismes: YMCA du Parc, Centre de loisirs St-Denis, Centre Immaculée Conception, Centre Ami, Lambert-Closse, Les Girouettes du C.D.P., Camp de jour arts de la scène "Nos voix, nos visages". Les clubs de vacances offrent une programmation de huit semaines d'activités à l'exception des Girouettes du C.D.P. qui offrent une neuvième semaine d'activités. L'accueil prolongé est disponible de 7h à 9h et de 16h à 18h. On ne signale pas de liste d'attente. La tarification varie de 25\$ à 40\$ / semaine pour les clubs de vacances et de 30\$ à 40\$ / semaine pour l'accueil prolongé. Les raisons invoquées face à l'impossibilité d'offrir une neuvième semaine de services sont les mêmes que pour l'arrondissement Ville-Marie, c'est-à-dire retour aux études des moniteurs. Les Girouettes du C.D.P. offrent une programmation du 25 juin au 23 août, cependant la capacité d'accueil est réduite la neuvième semaine et les coûts sont plus élevés. Cette neuvième semaine n'est pas considérée subventionnée par la ville et, de plus, les sorties avec frais sont plus nombreuses pour pallier la réduction du nombre de moniteurs. En effet, les destinations choisies lors de cette semaine offrent des moniteurs qui peuvent accueillir les groupes.

5.2.3 Rosemont –Petite-Patrie

L'arrondissement offre 14 clubs de vacances en partenariat avec 14 organismes Alphonse Desjardins, St-Jean-de-la-Croix, Masson, Sainte-Bernadette, Saint-Émile, Père-Marquette, St-Marc, La Maisonnnette des parents, La Maisonnée, Flipgym, Étienne-Desmarteau, Bureau de la communauté chrétienne des Haïtiens de Montréal. Clipp, La Place des enfants. Huit organismes reçoivent des subventions de l'arrondissement. L'ensemble de la capacité d'accueil de l'arrondissement est de 1040 enfants. La programmation des activités se distribue sur huit semaines et 71% des clubs offrent un service d'accueil prolongé de 7h à 9h30 et 15h30 à 18h ou 18h30. La tarification des clubs varie de 25\$ à 38\$ / semaine pour les clubs et entre 20\$ et 35\$ / semaine pour l'accueil prolongé. On ne signale pas de liste d'attente. Les clubs interrompent leurs activités quelques semaines avant la rentrée scolaire pour les mêmes raisons que celles invoquées précédemment : soit le retour aux études des moniteurs et le nettoyage des écoles. Certains clubs demeurent ouverts la neuvième semaine à la demande des parents avec une capacité d'accueil réduite.

5.2.4 Saint-Laurent

L'arrondissement offre un camp de jour : le camp de jour Saint-Laurent. Il possède une capacité d'accueil de 800 enfants. Il offre une programmation d'activités de neuf semaines. L'accueil prolongé est de 7h30 à 9h et de 16h à 18h. On signale une liste d'attente pour le camp d'environ une trentaine d'enfants. L'arrondissement possède une politique familiale qui favorise une tarification spéciale pour les personnes en provenance de milieux défavorisés, l'augmentation de la capacité d'accueil et la neuvième semaine d'activités. Les coûts varient entre 80\$ et 85\$ / semaine pour les 5-12 ans, incluant le service d'accueil prolongé. La neuvième semaine fonctionne à capacité réduite et on signale une liste d'attente. La ville subventionne 60% des coûts, ce qui laisse une contribution de 40% aux parents. La pénurie de moniteurs au cours de la neuvième semaine d'activités s'avère un problème auquel l'arrondissement essaie de

faire face en faisant appel aux animateurs de terrains de jeux pour remplacer les moniteurs du cégep.

5.2.5 Dorval- L'île –Dorval

Le camp de jour de l'arrondissement de Dorval est administré par un conseil d'administration de dix parents. Il est considéré privé et en partenariat avec l'arrondissement. Il accueille environ 260 enfants et sa programmation est de neuf semaines. Il offre également l'accueil prolongé de 7h à 9h et 16h à 18h. On ne signale pas de liste d'attente. La tarification varie de 85\$ à 95\$ / semaine, tout inclus. La neuvième semaine fonctionne à capacité réduite et on fait appel au personnel de la garde pour remplacer les moniteurs qui quittent pour la rentrée du cégep. L'école utilisée durant l'été doit être libérée la neuvième semaine pour fins de nettoyage et il faut déplacer le camp dans des installations de la ville où la capacité d'accueil est moindre. Il n'y a pas de services pendant la semaine de relâche. Une partie importante de la population de l'arrondissement est issue d'une catégorie socio-économique aisée où plusieurs enfants partent en vacances avec leurs parents à cette période de l'année.

5.2.6 Saint-Léonard

L'arrondissement offre trois possibilités de camp de jour pour les 5-12 ans. Sa programmation s'échelonne sur huit semaines et une coordination s'établit avec les écoles de l'arrondissement qui ouvrent leur service de garde à la fermeture du *camp de jour, de façon à éviter* un laps de temps sans service de garde. Les coûts se situent à 70\$ / semaine et incluent les services d'accueil prolongé. La capacité d'accueil est d'environ 140 enfants et on signale une longue liste d'attente. Les milieux défavorisés bénéficient d'un demi-tarif. On souligne les difficultés de recrutement des moniteurs qui s'accroissent depuis trois ans. Le salaire n'est pas concurrentiel et les jeunes préfèrent des emplois qu'ils peuvent conserver pendant l'année lors des fins de semaine.

6. Points de vue des divers détenteurs d'intérêts sur les dimensions de la problématique.

6.1 Point de vue des parents

- Les besoins des parents ne sont pas véritablement exprimés en un lieu unique par rapport à la situation de la garde des 5-12 ans pendant les périodes ciblées dans cette étude, soit : la semaine de relâche, le laps de temps entre la fin des clubs de vacances et des camps de jour et la rentrée scolaire et la période des fêtes. En effet, depuis l'origine des services de garde en milieu scolaire, l'offre de services en milieu scolaire coïncide, en général, avec le calendrier scolaire. C'est toujours la situation qui prévaut aujourd'hui. Les parents ont donc l'habitude de chercher des services en d'autres lieux pendant ces périodes. Il faut cependant signaler que selon la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire et le conseil d'établissement d'une école peuvent convenir d'offrir des services de garde au-delà des journées du calendrier scolaire consacrées aux services éducatifs, notamment pendant les journées pédagogiques et la semaine de relâche. Les services offerts durant la semaine de relâche doivent s'autofinancer à partir des contributions parentales uniquement.

- Les parents interrogés au cours de ce projet ont énuméré les principales solutions de rechange adoptées en l'absence de services. Les voici: le recours à la famille, la collaboration entre voisins, les vacances d'un ou des deux parents, les services des arrondissements et des centres communautaires, les camps privés et les accommodements en milieu de travail. On signale aussi que certains enfants sont laissés sans surveillance pendant ces périodes.
- Lors de l'été et durant la semaine de relâche, si le service est disponible, les parents et les enfants apprécient le changement apporté par les clubs de vacances et les camps de jour, dans le mode d'intervention, l'environnement et les activités. Ils comprennent mal, toutefois, que la garde estivale et que la semaine de relâche ne soient pas subventionnées au même titre que la garde en milieu scolaire durant l'année scolaire puisque selon eux, les besoins sont les mêmes. Ils considèrent que les frais des camps de jour et de la garde estivale sont très onéreux pour les familles à faible revenu qui ont plus d'un enfant. Les familles monoparentales ont aussi un grand besoin de ces services. Pour ces deux catégories qui ne bénéficient d'aucune mesure spéciale, les coûts sont onéreux et restreignent l'accès aux services. Par ailleurs, dans le but de favoriser le développement harmonieux de l'enfant et l'égalité des chances, les familles des milieux défavorisés doivent bénéficier de mesures de gratuité ou de réduction des coûts pour les clubs de vacances et les camps de jour.
- L'alternance garde en milieu scolaire pendant l'année scolaire et clubs de vacances ou camps de jour (avec services d'accueil prolongé) pendant la saison estivale apparaît satisfaisante. Ce qui fait l'objet de critiques, ce sont les coûts et l'absence de services pendant la neuvième semaine. Quant aux coûts, une réduction est souhaitée, particulièrement pour les familles à faible revenu et les familles monoparentales. Les parents souhaitent également la continuation des services pendant la neuvième semaine, c'est-à-dire celle avant la rentrée.
- Les mêmes remarques s'appliquent à la semaine de relâche, lorsque les services sont offerts. L'absence de services, plus fréquente pendant cette période de l'année, influe sur la vie professionnelle des parents. Plusieurs décident de prendre des vacances et de profiter de ces moments familiaux privilégiés. Par ailleurs, cette situation contribue à déstabiliser l'organisation du travail de certains milieux comme, par exemple, celui de la santé.
- Enfin, la période des fêtes apparaît comme un moment de vie familiale et n'est pas mentionnée comme une période aussi problématique en matière de garde des enfants.

6.2 Point de vue de la ville et de ses arrondissements

- Les responsables des clubs de vacances et des camps de jour interrogés confirment la perception des parents et jugent qu'ils prennent la relève des services de garde en milieu scolaire pendant l'été. Ils manifestent une grande préoccupation quant à la qualité de leurs services et à leur rôle communautaire en l'absence de services en milieu scolaire.
- Ils manifestent de l'insatisfaction par rapport au manque de support financier gouvernemental en cette période où ils jugent également que les besoins des parents sont les mêmes et que les services qu'ils offrent sont comparables à ceux du milieu scolaire. La subvention de la Ville se distribue sur huit semaines et lorsqu'il y a

offre d'une neuvième semaine, elle est offerte à des coûts plus élevés. Ils souhaiteraient le rétablissement de la subvention gouvernementale en vigueur de 1992 à 1996 (sous la responsabilité de l'Office des services de garde) selon laquelle chaque organisme recevait une aide gouvernementale qui pouvait atteindre jusqu'à 8 000\$ par club. Une telle mesure leur permettrait de réduire leurs coûts. En ce moment, ils peuvent adresser une demande au programme Placement carrières / été de Ressources humaines Canada pour le financement du salaire des moniteurs. Selon les opinions recueillies, cette subvention ne dépasse pas l'équivalent du salaire d'un ou de deux moniteurs. Le financement des clubs de vacances et des camps de jour provient donc principalement de la Ville et de la contribution parentale. On ne fait pas mention de contributions du secteur privé ou de commanditaires.

- Les arrondissements font état d'un problème de recrutement des moniteurs. Le travail est exigeant et le salaire de 7\$ à 9\$ /heure n'est pas concurrentiel. Plusieurs étudiants préfèrent un emploi qui se continuera au cours de l'année, en soirée ou au cours des fins de semaine. La plupart des arrondissements offre une programmation qui débute le 25 juin, soit immédiatement après la fin des classes. Le problème de la neuvième semaine d'activités est de deux ordres : les coûts et la pénurie de personnel. La subvention de la Ville s'applique à huit semaines d'activités. Ainsi, lorsque les services sont offerts pendant une neuvième semaine, ils le sont selon le mode de l'autofinancement avec une contribution parentale plus élevée. Par ailleurs, le retour aux études des cégépiens occasionne une pénurie de personnel qui se situe vers le 19 ou 20 août, selon les années et le calendrier de chaque cégep. Plusieurs étudiants souhaitent également prendre une semaine de vacances avant la rentrée. Certains milieux arrivent à réorganiser leur offre de services avec les étudiants universitaires et les élèves du secondaire dont la rentrée est plus tardive. En général, les clubs ou camps qui maintiennent leur offre de services le font à capacité réduite.

6.3 Point de vue du milieu scolaire

- De manière générale, l'école remplit sa mission de services de garde en milieu scolaire à l'intérieur du calendrier scolaire. Lorsque des services sont offerts en dehors de cette période, leur organisation implique des ententes avec les syndicats, une supervision adéquate des activités par la direction de l'école pour assurer la conformité avec les politiques et les règlements et un autofinancement complet des services puisqu'il n'y a pas d'allocations du MÉQ lors de ces périodes.
- Selon la Loi sur l'instruction publique, la commission scolaire et le conseil d'établissement d'une école peuvent convenir d'offrir des services de garde au-delà des journées du calendrier scolaire consacrées aux services éducatifs, notamment pendant les journées pédagogiques et la semaine de relâche. À cet égard, la majorité des écoles offrent des services pendant les journées pédagogiques. Quant à la semaine de relâche, dans plusieurs écoles, un sondage est effectué auprès des parents pour connaître leurs besoins. Il faut, en général, une vingtaine d'inscriptions pour maintenir le service ouvert selon le principe de l'autofinancement et l'offrir à des coûts que certains parents peuvent et acceptent de payer, dans les circonstances, soit approximativement 20\$ / jour. En 2002, seulement 10% des écoles qui possèdent un service de garde ont offert ce service. Une interrogation se pose : s'agit-il d'une absence de besoins ou d'une absence d'inscription en vertu des coûts

élevés à la charge des parents? Certaines écoles qui offrent ce service utilisent leurs surplus budgétaires pour réduire le montant de la contribution parentale.

- L'envergure des services de garde dans les écoles oblige la plupart d'entre elles à utiliser les salles de classe en dehors des activités éducatives (avant la classe, le midi, après les classes). Ce manque d'espace dans les écoles pour les services de garde génère des tensions au niveau de l'harmonisation des divers aspects de la mission de l'école. Lors des périodes de garde, les enseignants n'ont pas accès à leurs locaux d'enseignement pour des fins éducatives.
- L'opinion du milieu scolaire rejoint celle des parents et des intervenants de la Ville. Il apparaît souhaitable que les enfants puissent changer de milieu, d'activités, de modes d'intervention lors des périodes de vacances, que ce soit la semaine de relâche, les fêtes ou durant l'été. Il faut se rappeler disent-ils, que certains enfants passent de 9h à 10h par jour dans le contexte de l'école pendant l'année scolaire.
- Puisque l'harmonisation des divers aspects de la mission de l'école, mission éducative et services de garde, demeure à consolider dans plusieurs écoles, puisque les directions d'école doivent prendre leurs vacances pendant les périodes de congé scolaire et que les commissions scolaires incitent leurs employés à prendre des vacances durant ces périodes pour être en fonction aux autres périodes cruciales de l'année, il n'y a pas de volonté généralisée d'offrir des services en dehors du calendrier scolaire.
- Le milieu scolaire reconnaît les besoins des parents durant les périodes de fermeture scolaire, principalement la semaine de relâche et l'été. La période des fêtes est perçue comme un moment de vie familiale et est moins problématique à leurs yeux. De manière générale, le milieu scolaire juge que la ville de Montréal et ses arrondissements devrait prendre la relève lors de ces périodes. Il est à noter toutefois qu'un nombre appréciable d'écoles maintiennent leurs services de garde ouverts pendant les journées pédagogiques de fin juin et en prévoient l'ouverture lors des journées pédagogiques de la rentrée (cf. tableaux 4.5-4.6). Certains arrondissements tentent d'harmoniser leur calendrier d'offre de services avec les écoles de leur environnement, par exemple, lorsque les clubs de vacances se terminent, les services de garde en milieu scolaire ouvrent leurs portes.
- Le milieu des cégeps a été consulté afin de voir les possibilités d'accommodements en ce qui a trait à son calendrier scolaire. Le calendrier scolaire est adopté par chaque cégep, cependant il doit se conformer à la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel et à son Règlement qui stipule que le cégep doit organiser au moins deux sessions d'un minimum de 82 jours chacune incluant cours et évaluation. Cette situation oblige les cégeps à débiter plus tôt en août pour terminer avant Noël. Les cégeps sont conscients du problème engendré par cette situation, cependant ils soutiennent que leur première responsabilité demeure la réussite des élèves et ils ne peuvent modifier leur organisation scolaire en vertu des emplois d'été de leur clientèle. Certains cégeps envoient maintenant les horaires par Internet, ce qui évite le déplacement des anciens. Les nouveaux, cependant, doivent participer à une séance d'accueil.

7. Rôles et responsabilités des diverses instances gouvernementales.

7.1 Cadre législatif et administratif des services de garde en milieu scolaire du ministère de l'Éducation.

- Le ministère de l'Éducation est le premier responsable de la clientèle d'âge scolaire et il exerce sa responsabilité dans son réseau durant le calendrier scolaire. L'organisation des services de garde en milieu scolaire doit se conformer à la Loi sur l'instruction publique (article 256) et au Règlement sur les services de garde en milieu scolaire (Décret 1316-98, 14 octobre 1998)
- Le ministère de la Famille et de l'Enfance et les centres de la petite enfance de son réseau jouent un rôle subsidiaire auprès des enfants qui fréquentent les classes de la maternelle et du primaire.
- La Direction de la formation générale des jeunes du ministère de l'Éducation a publié un document intitulé : « Les services de garde en milieu scolaire »¹³ qui présente le cadre législatif, administratif et organisationnel des services de garde en milieu scolaire et les rôles et responsabilités des différentes instances impliquées : service de garde en milieu scolaire, comité de parents utilisateurs, direction d'école, conseil d'établissement, commission scolaire, Direction régionale du MÉQ. L'article 3, section 1 du Règlement sur les services de garde stipule que : « Les services de garde sont offerts pendant toutes les journées du calendrier scolaire consacrées aux services éducatifs, mais à l'extérieur des périodes consacrées à ces services suivant les modalités tel l'horaire, convenues par la commission scolaire et le conseil d'établissement de l'école conformément à l'article 256 de la Loi sur l'instruction publique remplacé par l'article 91 du chapitre 96 des lois de 1997. » « Cette commission scolaire et ce conseil d'établissement peuvent aussi convenir d'offrir des services au-delà des journées du calendrier scolaire consacrées aux services pédagogiques, notamment pendant les journées pédagogiques et la semaine de relâche ».
- La Direction régionale du MÉQ émet des allocations de fonctionnement pour les journées pédagogiques déclarées au sujet des enfants inscrits au service de garde; la totalité des vingt journées pédagogiques est admissible à des fins de subventions. Ainsi, les écoles dont les services de garde demeurent ouverts pendant les journées pédagogiques de la fin de juin et de la fin d'août reçoivent l'allocation de fonctionnement du MÉQ.
- Les règles budgétaires de l'année 2002-2003 n'annoncent pas de changement significatif aux allocations de fonctionnement des services de garde en milieu scolaire. Les périodes ciblées dans cette étude demeurent donc sans subvention gouvernementale.

¹³ Ministère de l'Éducation du Québec, *Les services de garde en milieu scolaire*, Direction générale des jeunes, 2000, <http://www.meq.gouv.qc.ca>

7.2 Rôle du ministère de la Famille et de l'Enfance

- Le ministère de la Famille et de l'Enfance et les centres de la petite enfance de son réseau jouent un rôle subsidiaire auprès des enfants qui fréquentent les classes de la maternelle et du primaire.
- En mai 2002, la ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance a annoncé un Plan concerté pour les familles du Québec « Le Québec en amour avec la famille »¹⁴. Ce plan, élaboré en concertation avec les partenaires de la politique familiale du Québec, vise à coordonner l'ensemble des actions de la société en ce qui a trait au soutien à la famille. Sa mise en œuvre s'étalera sur une période de quatre ans et totalise un investissement de 24 000 000\$. Il comporte trois axes dont l'un est la conciliation famille/ travail/ études.
- La problématique de la garde des 5-12 ans hors des périodes du calendrier n'y est pas mentionnée de manière spécifique. On peut supposer, cependant, que pour le tiers de la population utilisatrice des services de garde en milieu scolaire (cf. tableau 4.1) la conciliation de leur vie familiale et de leur vie professionnelle se trouve perturbée lors des périodes où ces services ne sont pas offerts. Il serait donc important que cette problématique soit portée à l'attention du MFE de façon à ce que les pistes de solutions proposées dans cette étude reçoivent l'appui du ministère dans le cadre des mesures reliées au Plan concerté pour les familles du Québec, volet conciliation famille/ travail/ études.

7.3 Le Conseil de la Famille et de l'Enfance

- Le mandat du Conseil est de conseiller le gouvernement au regard de la famille et de l'enfance en présentant des avis et des rapports. De par sa composition et ses activités, il cherche à rejoindre les autres responsables du support aux parents que sont les milieux communautaires, les milieux de la santé et des services sociaux, les milieux municipaux et scolaires et le monde du travail.
- Le Conseil est sensibilisé aux problèmes de la garde des 5-12 ans lors des périodes de fermeture scolaire et il confirme son existence à la grandeur du Québec, quoiqu'il se manifeste avec des variantes selon que le milieu considéré soit urbain ou rural.
- En mai 2002, le Conseil a présenté un mémoire au sujet de la révision de la Loi sur les normes du travail.¹⁵ Il a fait des recommandations en vue d'améliorer la conciliation du travail avec les responsabilités familiales.
- En ce qui a trait à la présente étude, le Conseil y porte grand intérêt et a exprimé le souhait d'être informé de ses résultats. Il supporterait la présentation de cette problématique au ministère de la Famille et de l'Enfance dans le cadre de la conciliation famille/ travail/ études.

¹⁴ Ministère de la Famille et de l'Enfance, *Le Québec en amour avec la famille, Plan concerté pour les familles du Québec, mai 2000*, <http://www.mfe.gouv.qc.ca>

¹⁵ Conseil de la Famille et de l'Enfance, *Des réformes nécessaires pour le mieux-être des familles*, Mémoire du CFE sur la révision de la Loi sur les normes du travail, <http://www.cfe.gouv.qc.ca>

8. Hypothèses de solution.

Au terme de l'analyse des divers aspects de la problématique reliée à la garde des 5-12 ans lors des périodes hors du calendrier scolaire, il appert que les pistes de solution émergeront d'un effort de concertation entre les différents détenteurs d'intérêts dans ce dossier. En somme, il ne se dégage pas de solution miracle comme une importante source de financement supplémentaire pour ces périodes ciblées en provenance des ministères impliquées. Par contre, il est plausible d'envisager des améliorations significatives de la situation en se fondant sur un modèle de partenariat où les acteurs clés s'efforceront de coordonner leurs efforts et leurs ressources face à l'atteinte des objectifs de la politique familiale du Québec, soit : favoriser le développement harmonieux des enfants et l'égalité des chances, permettre aux parents de concilier famille/ travail/ études et assurer l'équité en accordant plus d'aide aux familles à faible revenu en même temps qu'un soutien à l'ensemble des familles. À cet égard, voici donc quelques pistes qui pourraient servir de base à un programme d'amélioration de la situation en ce qui a trait à la garde des 5-12 ans hors des périodes du calendrier scolaire.

CRDÎM

- Un rassembleur devrait réunir les acteurs municipaux et scolaires, les représentants des instances gouvernementales, les représentants syndicaux et les représentants des parents et lancer une action de concertation en vue de promouvoir une vision partagée des aspects de la problématique en cause et de faire surgir une volonté d'examiner des pistes de solution et des mises en application sur une base volontaire dans un esprit de plus grande conciliation famille/ travail/ études. Cette tâche pourrait être réalisée par le Conseil régional de développement de l'île de Montréal. Elle s'insérerait dans la mission générale de l'organisme et dans ses rôles de concertation en vue de promouvoir le développement économique, social et culturel de l'île de Montréal.

JOURNÉES PÉDAGOGIQUES

- Une première piste pourrait être proposée au milieu scolaire. Il s'agit de l'ouverture des services de garde lors des journées pédagogiques de la fin juin et de la fin août. S'il semble impossible de les maintenir ouverts pendant ces deux moments à cause du nettoyage de l'école et de la préparation de l'année à venir, il serait souhaitable de privilégier la fin août, car la majorité des clubs de vacances et des camps de jour débutent le 25 juin, soit immédiatement après la fin des classes. L'absence de services est plus marquée en fin août et l'ouverture de la garde en milieu scolaire lors des journées pédagogiques de la rentrée permettrait de combler une partie du temps sans services de garde. À cet égard, les écoles qui appliquent déjà cette mesure (cf. tableaux 4.5-4.6-4.7) pourraient présenter leur mode de fonctionnement aux autres écoles de leur quartier, par exemple, ou accepter de servir de point de référence pour les autres milieux intéressés à explorer cette possibilité. Il est à noter que ces journées pédagogiques sont admissibles à l'allocation de fonctionnement du MÉQ et se situent dans le cadre de la contribution parentale réduite de 5\$ par jour. Elles représentent donc une solution avantageuse sur le plan de l'accessibilité à des services et sur le plan des coûts en période ciblée dans la présente étude.

AIDE FINANCIÈRE À LA VILLE ET À SES ARRONDISSEMENTS

- L'alternance garde en milieu scolaire pendant l'année et clubs de vacances ou camps de jour pendant l'été semble une bonne formule qui satisfait les usagers, soit les parents. Il s'agit de la consolider et d'essayer de réduire les coûts pour les familles à faible revenu et de trouver des moyens d'offrir une neuvième semaine d'activités. Il faut se rappeler ici qu'on fait face à des problèmes de coûts sensiblement plus élevés que lors de la programmation régulière de huit semaines et à des problèmes de pénurie de personnel. Il faut d'abord prendre en considération le rôle important joué par les clubs de vacances et les camps de jour accompagnés d'un service d'accueil prolongé dans la mise en place d'une offre de services de qualité lors des périodes hors du calendrier scolaire. Ce milieu se compare au milieu scolaire en matière de services aux parents et perçoit qu'il prend la relève lors des périodes hors du calendrier scolaire. Cependant, la disparité dans le mode de financement des arrondissements et le mode de financement en milieu scolaire génère beaucoup d'insatisfaction. Les besoins sont les mêmes, le service est comparable, mais le financement diffère considérablement. Avant d'arriver à une plus grande concertation écoles/ arrondissement, à un échange de services et à une recherche commune de solutions, il faudra, du moins dans certains milieux, vaincre des réticences et trouver moyen d'instaurer une certaine égalité de moyens entre deux fournisseurs de services à la même clientèle, dans une tentative de continuité de services entre le calendrier scolaire et les périodes hors du calendrier scolaire. Dans cette optique, une aide financière accrue aux arrondissements et à leurs partenaires permettrait de promouvoir la mise en place d'une politique familiale avec accessibilité accrue, expansion du programme, par exemple, la neuvième semaine d'activités ou l'ajout de la semaine de relâche ou tarification réduite pour les familles à faible revenu. Une démarche pourrait être entreprise auprès du MFE afin que le Plan concerté pour les familles du Québec inscrive l'offre de services de garde aux familles hors des périodes du calendrier scolaire dans le cadre des mesures de soutien aux municipalités en vue de se doter d'une politique familiale.

COORDINATION ARRONDISSEMENT / ÉCOLES POUR LA SEMAINE DE RELÂCHE

- Par rapport à la semaine de relâche, le milieu scolaire pourrait être encouragé à offrir ses services aux familles.
- Quant au milieu municipal, une collecte d'informations est à faire pour connaître les services offerts en cette période. Une diffusion des bons procédés pour faciliter la mise en place du service serait de nature à promouvoir de nouvelles initiatives. Le contexte de la fusion et l'arrivée de 18 nouveaux arrondissements se prêtent bien à ce type d'échanges et d'interactions entre les arrondissements.
- Une concertation arrondissement / écoles pourrait faire surgir une meilleure coordination entre ces intervenants clés et favoriser plus de continuité dans l'offre de services aux familles de même que la mise en place d'ententes à leur niveau.

ACCOMMODEMENTS INTERORDRES AU NIVEAU DU RETOUR AUX ÉTUDES DES ÉTUDIANTS /MONITEURS

- En ce qui a trait à la pénurie de personnel occasionnée par le retour aux études des étudiants du cégep, une tentative d'harmonisation des objectifs et des modes de fonctionnement pourrait être étudiée dans le cadre des mandats de la table

éducative où se retrouvent tous les ordres d'enseignement sous la responsabilité de la Direction régionale du MÉQ. Il faut comprendre que chaque ordre possède sa mission éducative et ses obligations de résultats et qu'il priorise une organisation administrative et scolaire en rapport avec ses objectifs, dans le cadre législatif et administratif qui lui est propre. Cependant, un effort de concertation peut favoriser des aménagements comme, par exemple, la distribution des horaires par Internet. Par ailleurs, il pourrait être proposé au milieu municipal de mettre en place un groupe de travail pour identifier des pistes de solution à ce problème de personnel et pour diffuser les solutions déjà en place dans certains arrondissements.

9. Constats et recommandations.

Plusieurs constats se dégagent de l'analyse des diverses dimensions de la problématique reliée à la garde des 5-12 ans pour les périodes hors du calendrier scolaire. Ces constats constituent la base sur laquelle se fondent les recommandations.

Portrait de l'offre de services et ampleur du besoin

Constat 1

Les utilisateurs des services de garde en milieu scolaire dans les quatre commissions scolaires qui ont participé à l'étude (les commissions scolaires de la Pointe-de-l'Île, Marguerite-Bourgeoys, English Montréal et Lester-B.-Pearson) sont au nombre de 26543 enfants. Ils représentent 34 % de la population des 5-12 ans inscrits lors de la déclaration des effectifs scolaires du 30 septembre 2001. Lorsque l'on considère les cinq commissions scolaires de l'Île, (ajout de la Commission scolaire de Montréal) on compte 51143 utilisateurs ou 40% de la population des 5-12 ans inscrits lors de la déclaration des effectifs du 30 septembre 2001. Il est donc plausible de croire que bon nombre de familles utilisatrices des services de garde en milieu scolaire cherchent une solution à la garde des 5-12 ans pour les périodes hors du calendrier scolaire.

Considérant le nombre d'utilisateurs des services de garde en milieu scolaire;

Considérant le nombre potentiel de familles à la recherche de services similaires lors des périodes hors du calendrier scolaire;

Considérant que les solutions aux difficultés rencontrées viendront plutôt d'une concertation entre les divers partenaires et d'une recherche commune de solutions;

1. Il est recommandé que la garde des 5-12 ans hors des périodes du calendrier scolaire soit reconnue dans le cadre des objectifs de la politique familiale du Québec en vue de favoriser le développement harmonieux des enfants et l'égalité des chances, de permettre aux parents de concilier famille/travail/études et d'assurer l'équité en accordant plus d'aide aux familles à faible revenu en même temps qu'un soutien à l'ensemble des familles. Cette reconnaissance implique un leadership exercé par le ministère de la Famille et de l'Enfance, qui devrait voir à interpeller l'ensemble des ministères concernés.
2. Il est recommandé que des efforts de concertation soient consentis par les divers partenaires concernés pour améliorer la situation dans la région de Montréal,

particulièrement lors de deux périodes ciblées dans la présente étude : semaine de relâche et laps de temps entre la fin des camps de jour et la rentrée scolaire.

Considérant la mission et les rôles de concertation du CRDÎM dans la promotion du développement économique, social et culturel de l'Île;

3. Il est recommandé que le Conseil régional de développement rassemble les divers détenteurs d'intérêts et partenaires dans ce dossier et exerce son leadership en vue de promouvoir une vue partagée de la problématique en cause et une volonté d'examiner des pistes de solution dans une perspective de plus grande conciliation famille/ travail/ études.

La coordination du milieu scolaire et du milieu municipal dans l'offre de services : neuvième semaine en août et semaine de relâche.

Constat 2

La continuité des services de garde offerts aux familles est assurée, dans une large mesure, par le recours à l'alternance services de garde en milieu scolaire pendant le calendrier scolaire et clubs de vacances ou camps de jour (avec accueil prolongé) pendant les périodes hors du calendrier scolaire.

Constat 3

Les services offerts par les clubs de vacances et les camps de jour sont appréciés des familles et offrent un changement bienfaisant quant au mode d'intervention, à l'environnement, aux activités et possibilités d'apprentissage en cette période de vacances scolaires. Les critiques concernent les coûts, particulièrement pour les familles à faible revenu avec plus d'un enfant et l'interruption de services, en général, deux semaines avant la rentrée scolaire.

Constat 4

Les problèmes reliés à l'interruption des services en août sont de deux ordres : la subvention de la ville qui est distribuée sur huit semaines d'activités et la pénurie de personnel causée par le retour aux études des moniteurs, particulièrement des étudiants du cégep. Lorsque des services sont offerts durant une neuvième semaine, ils le sont selon le mode de l'autofinancement, à des coûts plus élevés et avec une capacité d'accueil réduite en faisant appel au personnel de garde des parcs et aux étudiants de niveau universitaire et de niveau secondaire dont la rentrée est plus tardive.

Constat 5

Une collecte de données est à faire pour connaître les services offerts dans les 27 arrondissements de la Ville lors de la semaine de relâche. De manière générale, les neuf arrondissements de la ville avant la fusion n'offrent pas de services lors de la semaine de relâche.

Constat 6

Les parents interrogés au cours de ce projet ont énuméré les principales solutions de rechange adoptées en l'absence de services en milieu scolaire ou en milieu communautaire. Il s'agit: du recours à la famille, de la collaboration entre voisins, des vacances d'un ou des deux parents, des camps privés et des accommodements en milieu de travail. On signale aussi que certains enfants sont laissés sans surveillance pendant

ces périodes. Il est certain que les trois semaines où il y a interruption de services (deux à la fin août- une lors de la relâche) ajoutent considérablement à la complexité de la conciliation famille/ travail/ études, particulièrement pour les parents qui ne peuvent prendre de vacances à ces moments.

Considérant que le milieu scolaire et le milieu municipal jouent un rôle complémentaire dans l'offre de services de garde aux familles;

Considérant que l'interruption de services de garde cause de nombreux problèmes de conciliation famille/ travail/ études,

Considérant que les journées pédagogiques de fin juin et de fin août sont admissibles à l'allocation de fonctionnement du MÉQ;

4. Il est recommandé que le milieu scolaire soit encouragé à maintenir ses services de garde ouverts lors des journées pédagogiques de la fin juin après la fin des classes et à ouvrir ses services de garde lors des journées pédagogiques de la fin août afin de réduire le laps de temps sans services de garde pendant ces périodes de l'année.
5. Il est recommandé de sensibiliser les élu-e-s municipaux à la problématique des services de garde pour les 5 à 12 ans lors des périodes de fermeture scolaire.
6. Il est recommandé que le MÉQ verse une allocation spécifique aux commissions scolaires de l'Île pour assurer la garde des 5-12 ans lors de la semaine de relâche.
7. Il est recommandé que le milieu municipal soit encouragé à offrir une neuvième semaine de services à la fin août et une semaine d'activités à la semaine de relâche lorsque ce n'est pas offert, et que pour ce faire, une aide financière lui soit accordée par le gouvernement dans le cadre des actions visant la conciliation famille/ travail/ études.
8. Il est recommandé que l'arrondissement et ses écoles se concertent en vue de jouer un rôle complémentaire dans l'offre de services aux familles, de favoriser la continuité de l'offre et de conclure des ententes à leur niveau.
9. Il est recommandé que la Ville et ses arrondissements, en concertation avec la Table des ordres d'enseignement, la Direction régionale du MÉQ et les autres ministères concernés, dans une perspective de consolidation des services offerts aux familles en période estivale, étudient les possibilités d'accommodement entre les calendriers scolaires des diverses institutions, et examinent les moyens à mettre en place pour trouver des solutions novatrices en vue de résoudre le problème de la disponibilité et de la rétention du personnel, en particulier en août, durant la neuvième semaine d'activités.

Annexe 1

Cadre de référence du projet- CRDÎM

L'OFFRE DE SERVICES DE GARDE POUR LES 5-12 ANS LORS DES PÉRIODES DE FERMETURE SCOLAIRE

La conciliation famille/ travail/ études une préoccupation grandissante au CRDÎM

Depuis deux ans, le comité Femmes et développement régional se préoccupe de la question de la conciliation famille/ travail/ études et intègre cette problématique à son plan d'action annuel. Il en a fait une de ses trois priorités pour le plan d'action 2002-2003.

Par ailleurs, lors de la consultation du Forum jeunesse tenue en janvier 2000 et lors de la rédaction de la politique jeunesse du Québec, la question de la conciliation des exigences familiales avec la réalité des études et du travail était également ressortie en tant que priorité.

Enfin, depuis 1997 plusieurs éléments de cette problématique ont été soulevés par les membres du comité sur les services de garde. Notons l'absence de ressources financières pour assurer la garde des enfants de 5 à 12 ans qui participent à des activités estivales, l'absence de mesures pour des services de garde en milieu scolaire durant la semaine de relâche, l'enjeu de la reconnaissance et du financement d'une offre de services de haltes-garderies, la pénurie de services de garde pouvant répondre à des clientèles spécifiques, telles que les adultes en formation, l'harmonisation des taxes pour les organismes à but non lucratif pour ne nommer que ceux-là.

Services de garde, une réponse

Depuis la mise en place de la politique familiale et l'avènement des places en services de garde à 5 \$, plus de 10 000 places se sont ajoutées aux 26 000 places déjà existantes sur l'île de Montréal et près de 9 000 autres sont en voie de réalisation. D'ici le mois de mars 2006, le réseau montréalais devrait compter au moins 50 000 places disponibles pour les enfants 0-4 ans. Cela devrait améliorer la situation de bon nombre de parents mais ça ne répond pas à l'ensemble des besoins identifiés.

En effet, il est difficile pour les parents sur le marché du travail de concilier leurs horaires professionnels et les exigences familiales.

Une problématique particulière partagée

La problématique spécifique entourant l'offre de services de garde pour les enfants de 5-12 ans lors des périodes de fermeture scolaire concerne les trois périodes suivantes : la semaine de relâche à l'hiver, la période comprise entre la fin des camps de jour et la rentrée scolaire à l'été et la période des fêtes.

Plusieurs considérations nous amènent à investir des efforts dans la recherche de solutions à ce problème particulier

La politique familiale couvre plusieurs champs d'action afin de valoriser la famille et l'enfance. Pour le MFE, il y a notamment la coordination interministérielle de la politique familiale québécoise, le développement et la mise en œuvre de programmes pour les familles et les enfants. Le MFE intervient dans des créneaux d'activités touchant le développement de la petite enfance, la conciliation des responsabilités parentales et professionnelles, le soutien à la responsabilité parentale et le soutien financier aux familles.

Plusieurs organismes souhaitent que le plus grand nombre possible de milieux de travail adoptent des pratiques permettant de mieux concilier les exigences du travail avec les responsabilités parentales et familiales (Plan d'action du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre).

Plusieurs partenaires et intervenants ont exprimé un intérêt à trouver des solutions concrètes en vue de répondre à certains besoins particuliers que les ressources et mesures existantes ne comblent pas.

Le projet envisagé : la problématique spécifique entourant l'offre de services de garde pour les enfants de 5-12 ans lors des périodes de fermeture scolaire

- Faire le portrait de l'offre de services existante ainsi que des demandes des parents sur le territoire de la ville de Montréal pour les périodes ciblées;
- Identifier quels sont les moyens utilisés par les parents pour satisfaire leurs besoins en l'absence de tels services.
- Identifier et présenter une analyse des ententes intervenues entre des villes et des commissions scolaires, afin d'offrir ces services en particulier sur l'île de Montréal et dans la région métropolitaine (dispositions, acteurs, financement ...);
- Identifier, pour l'île de Montréal, les obstacles qui n'ont pas permis la conclusion de telles ententes;

17 AVRIL 2002

Annexe 2

Bibliographie

Conseil régional de développement de l'île de Montréal

<http://www.crdim.org>

-CRDÎM, *Mission et rôles, Instances décisionnelles, Membre, Personnel*, page d'accueil du site, Pour mieux nous connaître.

-CRDÎM, *Développement des services de garde sur l'île de Montréal, État de la situation, analyse de la problématique et recommandations*, Comité sur les services de garde, rapport de recherche, octobre 2000.

-CRDÎM, *Historique des travaux du comité sur les services de garde à l'enfance*, Service de garde, décembre 2001.

-CRDÎM, *Plan d'action 2001-2002*, Comité Femmes et développement régional.

-CRDÎM, *Plan d'action 2001-2002*, Comité sur les services de garde à l'enfance.

-Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île, Ressources éducatives, *Rapport sur les coûts et autres implications de l'ouverture du service de garde de l'école Adélarde-Desrosiers pour l'été 2001*, mai 2001.

Ministère de l'Éducation du Québec

<http://www.meq.gouv.qc.ca>

-Direction régionale du MÉQ, Contrôle des effectifs scolaires, *Calendriers scolaires 2000-2001 et 2001-2002 des commissions scolaires de l'île de Montréal*.

-Direction régionale du MÉQ, *Nombre d'élèves de 5-12 ans inscrits dans les commissions scolaires de l'île de Montréal au 30 septembre 2001*.

-Direction de la formation générale des jeunes du MÉQ, *Les services de garde en milieu scolaire, Document d'information*, 2000.

-Direction de la formation générale des jeunes du MÉQ, *School Daycare Services, Information Document*, 2000.

-Direction régionale du MÉQ, *Projet de règles budgétaires pour l'année 2002-2003*, Projet soumis à la consultation des commissions scolaires en vertu de l'article 472 de la Loi sur l'instruction publique.

- Direction régionale du MÉQ, *Demandes d'allocation de fonctionnement, service de garde, journées pédagogiques, garde estivale*, Formulaires no 30013-1-2 et 3.
- Direction régionale du MÉQ, *Autorisation d'allocation supplémentaire à la commission scolaire Marguerite-Bourgeoys pour la garde estivale, année 2000-2001*.
- Direction régionale du MÉQ, *Rapport synthèse sur les services de garde en milieu scolaire, année scolaire 2001-2002*.
- Direction régionale du MÉQ, *Rapport synthèse sur les journées pédagogiques, année 2000-2001*.

Ministère de la Famille et de l'Enfance

<http://www.mfe.gouv.qc.ca>

- MFE, *La politique familiale, le ministère, les services de garde à l'enfance*, page d'accueil du site.
- MFE, *Plan concerté pour les familles du Québec, Le Québec en amour avec la famille, mai 2002*
- MFE, *Rapport d'enquête sur les besoins des familles en matière de services de garde éducatifs, 2001*.
- MFE, *Le soutien financier aux familles en 2001*.

Conseil de la Famille et de l'Enfance

<http://www.cfe.gouv.qc.ca>

- CFE, *Démographie et famille, Avoir des enfants, un choix à soutenir*, Avis adopté en janvier 2002 et transmis à la ministre d'État à la Solidarité, à la Famille et à l'Enfance, février 2002.
- CFE, *Famille et travail, deux mondes à concilier*, Avis adopté en mai 1999 et transmis à la ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance en juin 1999.
- CFE, *Mémoire du CFE sur la révision de la Loi sur les normes de travail, mai 2002*.
- CFE, *Enquête conjointe du CFE et de l'Ordre des conseillers en ressources humaines sur la conciliation famille/ travail, juin 2001*

Ville de Montréal (les documents cités ne sont pas sur le site de la Ville).

Lacroix Guy, Ville de Montréal, Service du développement social et communautaire, *Les services d'accueil prolongé des clubs de vacances : un service essentiel pour les parents et pour les enfants*, Document de réflexion présenté à la ministre Linda Goupil, janvier 2002.

Lapierre Carolyne, Ville de Montréal, Service des sports, des loisirs et du développement social, *Les clubs de vacances*, septembre 2001.

Vérificateur général du Québec

<http://www.vgq.gouv.qc.ca>

-Vérificateur général du Québec, Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2000-2001, Faits saillants, *Services de garde en milieu scolaire*, chapitre 7.

-Vérificateur général du Québec, Rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 1998-1999, *Nouvelles dispositions de la politique familiale*, chapitre 4.

Annexe 3

Liste des personnes interviewées

Ministère de l'Éducation

M. Gilles Lamirande, Directeur général, Direction régionale du MÉQ
 Mme Martine D'Anjou, Responsable du contrôle des effectifs scolaires
 Mme Madeleine Houle, Technicienne, contrôle des effectifs scolaires

Ministère de la Famille et de l'Enfance

Mme Danielle Bordeleau, Conseillère en développement, Direction des services de la famille de Montréal, MFE

Conseil de la Famille et de l'Enfance

Mme Nicole Boily, Présidente du Conseil de la Famille et de l'Enfance

Commission scolaire de la Pointe -de- l'Ile

M. Jean-Guy Lachapelle, Directeur de réseau
 M. Jean-Denis Marchand, Directeur de l'école Adélarde Desrosiers
 Mme Isabelle Laurin, Vice-présidente du comité régional de parents de Montréal- Nord
 Mme Gaetane Villeneuve, Responsable des ententes, Service des ressources matérielles

Commission scolaire Marguerite- Bourgeoys

Mme Carmen Lemyre, Responsable des services de garde à la commission
 Mme Josée Duquette, Directrice de l'école Lajoie
 Mme Joanne Cyr, Responsable du service de garde, école Émile Nelligan
 Mme Lorraine Doré, Représentante du regroupement Sud au comité central de parents
 M. Charles Anger, Coordonnateur, Service des ressources matérielles

Commission scolaire English Montréal

Mme Helena Celsi, Directrice de région
 M. Robin Tom, Directeur des Services communautaires
 M. Dominic Prioletta, Directeur de l'école Pierre- de - Coubertin
 Mme Michèle Ciampini, Présidente du comité central de parents
 M. John Mc Millan, Directeur des services de l'équipement

Commission scolaire Lester-B.-Pearson

Mme Johanne Levac, Responsable des services de garde à la commission
 Mme Maria De Wolfe, Directrice de l'école Cecil Newman
 M. David Estok , Directeur de l'école Woodland
 Mme Alison Brown, Enseignante, école Woodland
 Mme Kim Policarpio, Enseignante , école Woodland
 Mme Carole Ann Case, Présidente du comité central de parents

Mme Linda McKnight, Responsable des ententes, Service des ressources matérielles

Ville de Montréal

M. Guy Lacroix, Conseiller en développement, Service du développement social et communautaire

Mme Carolyne Lapierre, Assistante en intervention loisirs, Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, Rosemont- Petite-Patrie

M. Daniel Moreau, Directeur du Service des sports et loisirs, Ile Bizard- Sainte-Geneviève -Sainte –Anne –de -Bellevue

M. Stéphane Gagné, Responsable du camp de jour de l'Ile Bizard

Mme Christine Sansregret, Responsable des clubs de vacances, Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, Ville- Marie

Mme Isabelle Côté, Responsable des clubs de vacances, Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, Rosemont-Petite-Patrie

Mme Keri Clair Bookalam, Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, Dorval- L'île – Dorval

Mme Louise- Hélène Lefebvre, Chef de section, activités récréatives et plein air, Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, Saint-Laurent

Mme Lorraine Dussault, Coordinatrice des loisirs, Service de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, Saint-Léonard

M. Alain Leblond, Responsable du camp de jour, Les Girouettes, Plateau Mont-Royal

M. Terency Reagan, Responsable du camp de jour, Centre multiethnique St- Louis

Fédération des comités de parents de la province de Québec

M. Gary Stronach, Président de la Fédération des comités de parents de la province de Québec

Cégeps

M. Réginald Lavertue, Directeur général, Cégep de Rosemont

Association des services de garde en milieu scolaire

Mme Brigitte Guy, Présidente directrice générale, Association des services de garde en milieu scolaire

APPA

Mme Ginette Allie, Présidente de l'APPA-CSN

Revenu Québec, Service au public, information générale